

**BROWN ET ASSOCIES**

*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes*

*Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Parisienne et Membre de la Compagnie de Paris*

*51, rue Remy Dumoncel – 75014 PARIS*

*Téléphone : 01.40.52.07.80 – mail : [info@cabinet-brown.com](mailto:info@cabinet-brown.com)*

*R.C.S Paris 332 480 664*

**3 PIGNONS INVEST**

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 288 091 euros

Siège social : 27 Chemin du Rocher Cailleau

77123 Le Vaudoué

En cours d'immatriculation

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT**

APPORT DES TITRES DE LA SOCIETE SOLONA

A

LA SOCIETE 3 PIGNONS INVEST

## Sommaire

|            |                                                                                                               |                 |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>I</b>   | <b><i>Présentation de l'opération et description des apports .....</i></b>                                    | <b><i>4</i></b> |
| I.1        | Apporteur.....                                                                                                | 4               |
| I.2        | Bénéficiaire .....                                                                                            | 4               |
| I.3        | Caractéristiques de la société SOLONA dont les titres sont apportés.....                                      | 4               |
| I.4        | Description des apports.....                                                                                  | 4               |
| I.4.1.     | Les Apports .....                                                                                             | 4               |
| I.4.2.     | Propriété des droits sociaux apportés .....                                                                   | 4               |
| I.4.3.     | Valeur des apports des droits sociaux apportés .....                                                          | 5               |
| I.4.4.     | Rémunération des apports des droits sociaux apportés .....                                                    | 5               |
| <b>II</b>  | <b><i>DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT .....</i></b>                            | <b><i>6</i></b> |
| II.1       | Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports .....                                                | 6               |
| II.2       | Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable..... | 6               |
| <b>III</b> | <b><i>CONCLUSION .....</i></b>                                                                                | <b><i>6</i></b> |

A l'associé,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique de la société 3 PIGNONS INVEST concernant l'apport en nature, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 225-147 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le contrat d'apport en nature, signé par la personne physique et morale concernées. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

## **I PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**

### **I.1 APORTEUR**

Monsieur Maxime USZPOLEWICZ, né le 5 décembre 1981 à Paris 14ème (75014), de nationalité française, demeurant 27 Chemin du Rocher Cailleau - 77123 Le Vaudoué,

### **I.2 BENEFICIAIRE**

La société 3 PIGNONS INVEST, société par actions simplifiée unipersonnelle, dont le siège social est fixé 27 Chemin du Rocher Cailleau - 77123 Le Vaudoué, en cours de constitution et d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du greffe du Tribunal de Commerce de la ville de Melun, représentée par Maxime USZPOLEWICZ,

### **I.3 CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE SOLONA DONT LES TITRES SONT APPORTES**

La société SOLONA, société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social se situe 48, boulevard des Batignolles - 75017 Paris, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 949 968 101.

### **I.4 DESCRIPTION DES APPORTS**

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le contrat d'apport en nature de titres.

#### **I.4.1. LES APPORTS**

L'Apporteur s'engage irrévocablement à apporter à la Bénéficiaire, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la pleine et entière propriété de 20.000 actions qu'il détient au capital de la société SOLONA.

#### **I.4.2. PROPRIETE DES DROITS SOCIAUX APPORTES**

L'Apporteur déclare et garantit qu'il est et sera, à la date de réalisation des apports, valablement propriétaire des titres Apportés et qu'il disposera à cette date de tous les pouvoirs, droits et autorisations nécessaires pour transférer la pleine et entière propriété des titres Apportés à la Bénéficiaire.

L'Apporteur déclare et garantit également que les titres Apportées sont et seront, à la date de réalisation des apports, valablement et régulièrement émis, entièrement libérés et libres de toute charge, droit, option, nantissement ou autres sûretés.

**I.4.3. VALEUR DES APPORTS DES DROITS SOCIAUX APPORTES**

La valeur de l'apport des titres Apportés est évaluée globalement à 288.091 €, soit environ 14,40 € par titre apporté.

**I.4.4. REMUNERATION DES APPORTS DES DROITS SOCIAUX APPORTES**

En rémunération de l'Apport, évalué à 288.091 €, la Bénéficiaire attribuera à l'Apporteur 288.091 actions, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, entièrement libérées.

## **II DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT**

### **II.1 DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS**

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer l'associé de la société 3 PIGNONS INVEST sur la valeur des apports devant être effectués. J'ai notamment :

- communiqué avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées;
- pris connaissance et examiné l'approche d'évaluation mise en œuvre par les parties ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant les sociétés dont les titres sont apportés ;
- consulté les documents juridiques mis à ma disposition concernant la société 3 PIGNONS INVEST.

### **II.2 APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DES APPORTS ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE**

La valeur de l'apport des 20.000 actions de la société SOLONA est évaluée à 288.091 €.

La valorisation a été déterminée par une méthode multicritère combinant la performance opérationnelle et la structure bilancielle de l'entité.

## **III CONCLUSION**

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport des 20.000 actions de la société SOLONA d'un montant de 288.091 € n'est pas surévaluée.

En conséquence, cette valeur est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature d'un montant de 288.091 €.

Paris, le 4 avril 2026

Stéphane DEMORY

Commissaire aux apports

